

<b><u>SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020.</u></b>
---

L'an deux mille vingt, le 3 du mois de Septembre, les convocations du conseil municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des conseillers municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le 8 Septembre 2020 à 19h30.

**PRESENTS** : Mr PUAUD Maurice, Mme AMORY-BILLAUD Aurélie, Mme RAUD Marie-Thérèse, Mr DUGAS Jean-Noël, Mme ILLIET Gwenn-aël, Mr POIRIER Florian, Mme GUICHETEAU Lucie, Mme COULAIS Clara, Mr GUERINEAU Karl, Mr PAIN Éric, Mme BRUEL Ghislaine, Mme TRIGATTI Danielle, Mme SALLÉ Patricia.

**EXCUSES** : Mr MERCIER Rodolphe, Mr PEAUD Christian  
Mr MERCIER Rodolphe a donné procuration à Mme AMORY-BILLAUD Aurélie.  
Mr PEAUD Christian a donné procuration à Mme Danielle TRIGATTI.

Mme COULAIS Clara a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 7 Juillet 2020 ayant été adressé à chaque conseiller municipal, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Mme RAUD demande la rectification d'une erreur matérielle sur le texte concernant l'adoption du compte rendu précédent. Il convient de supprimer le mot « est » dans la phrase suivante :

Mme BRUEL demande à modifier le compte rendu « est » en expliquant qu'elle s'adressait bien à Mr le Maire et non pas à Mme TRIGATTI lors de son intervention.

Le procès-verbal de la séance du 7 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme TRIGATTI demande une précision concernant le temps de mise à disposition du personnel communal sur le centre de loisirs le mercredi matin. Mr POIRIER renseigne que le centre de loisirs intercommunal est ouvert le mercredi matin mais qu'il n'y a pas besoin de personnel communal au vu de la faible fréquentation.

Mme TRIGATTI demande également à Mr POIRIER, pourquoi la commission du personnel et de l'école n'ont pas été réunies pour préparer, ou bien, être informées, des plannings des agents ?

Mr POIRIER interroge Mmes TRIGATTI et SALLÉ, sur l'organisation précédente. Mme SALLÉ explique que les plannings étaient travaillés avec Mme MAIRE, Directrice Générale des Services, et présentés, soit en conseil municipal soit en commissions. Mr POIRIER précise que Mme MAIRE n'est pas Directrice des Services mais Secrétaire Générale (titre pour les communes de – de 2000 hab). Mmes TRIGATTI et SALLÉ demandent quel est le positionnement de chacun dans la nouvelle organisation. Mr POIRIER explique que les plannings ont été faits sur la base de ce qui était déjà en place en Juin. Mme TRIGATTI demande pourquoi alors certains agents ont dû subir des variations d'heures par rapport aux plannings précédents ? Elle demande à Mr POIRIER si les fiches de postes de chacune sont bien respectées ? Elle souhaite également savoir qui procédera à l'entretien annuel des agents, elle précise que ces entretiens doivent être réalisés par le N+1. Mr POIRIER précise que les entretiens annuels seront réalisés par Mme MAIRE, avec la présence d'un éventuel élu sur demande de l'agent. Mmes TRIGATTI et SALLÉ proposent à Mr POIRIER de bien se renseigner auprès du Centre de Gestion de la Vendée sur cette dernière affirmation.

Mme SALLÉ informe Mr POIRIER qu'il doit être le plus présent possible auprès des agents du service enfance. Elle l'informe que les premières années, elle était sur place environ 20 heures par semaine. Il est très important de voir travailler les agents pour comprendre leurs difficultés.

Mme TRIGATTI explique qu'elle regrette d'être obligée d'interroger Mr POIRIER en réunion de conseil municipal. Ces questionnements auraient dû être abordés en réunion de commission cela n'a rien

à faire à un conseil.

Mr POIRIER explique qu'une réunion de commission du personnel a eu lieu le 10 Juin dernier et que Mme TRIGATTI ne faisait pas encore partie de cette commission.

Mr le maire annonce l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- COMMISSIONS COMMUNALES ET CCAS.
- 2- BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1.
- 3- BUDGET LOTISSEMENT DES VERGERS : DECISION MODIFICATIVE N°1.
- 4- TRESOR PUBLIC : CONVENTION DE PARTENARIAT DE RECOUVREMENT.
- 5- DELEGATION DU MAIRE : PRESENTATION DES DIA DE JANVIER A SEPTEMBRE.
- 6- TARIF POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU CAMION PIZZA.
- 7- AMENAGEMENT DE BOURG :
  - A. LOT 2- ESPACES VERTS PLUS VALUE.
  - B. PRESENTATION ACCOMPAGNEMENT LPO.
- 8- COMMUNICATION : PRESENTATION DE LA PAGE FACEBOOK ET DE LA CHARTRE D'UTILISATION.
- 9- ARRET DU PLUI.
- 10- PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.
- 11- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.
- 12- QUESTIONS DIVERSES.

**2020-09-01 COMMISSIONS COMMUNALES.**

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de M. le maire de donner suite à plusieurs demandes de conseillers pour enrichir certaines commissions comme suit :

**CCAS La Caillère :**

**5 Elus :** PUAUD Maurice, RAUD Marie-Thérèse, ILLIET Gwenn-aël, COULAIS Clara, MERCIER Rodolphe.

**4 personnes extérieures :** MERROUCHE Christine, COTTREAU Danielle, ARNAUDEAU Yves, de LA TOUR Anne.

**CCAS St Hilaire :**

**5 Elus :** AMORY-BILLAUD Aurélie, GUICHETEAU Lucie, GUERINEAU Karl, PEAUD Christian, PAIN Éric.

**4 personnes extérieures :** PERCHERON Marie-jeanne, NAULLEAU Myriam, MORET Didier.

**Commission de contrôle électorale :**

Représentant extérieur de La Caillère : ARNAUDEAU Yves.

Représentant extérieur de St Hilaire : MORET Mauricette.

**Commission des impôts :**

**12 Délégués élus :** PUAUD Maurice, AMORY-BILLAUD Aurélie, RAUD Marie-Thérèse, TRIGATTI Danielle, PEAUD Christian, BRUEL Ghislaine, DUGAS Jean-Noël, ILLIET Gwenn-aël, POIRIER Florian, PAIN Éric, GUERINEAU Karl, MERCIER Rodolphe.

**7 Délégués société civile :** ARNAUDEAU Yves, TURCAUD Robert, de BEAUSSE Philippe, AUGUIN Jean Luc, TEBAST Marie-Claire, CHARTRON Marcel, NAUD Dominique, TEBAST Serge.

**Commission Consultative de St Hilaire :**

**Elus domiciliés à Saint Hilaire du Bois :** Mme AMORY-BILLAUD Aurélie, Mme GUICHETEAU Lucie, Mr GUERINEAU Karl, Mr PEAUD Christian.

**Personnes extérieures :** Mme ELISABETH Evelyne, Mme AUGUIN Aurélie, Mr TURCAUD Robert, Mme DURET Louissette, Mr AUGUIN Jean-Luc.

**2020-09-02 BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Mr le maire laisse la parole à Mme AMORY-BILLAUD, maire délégué et en charge des finances. Celle-ci informe qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications sur budget communal afin d'intégrer les récentes décisions du Conseil Municipal. Ainsi plusieurs transferts de fonds, sont proposés à suivre :

## AUGMENTATION DE CREDIT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Assurance multirisques	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6531 : Indemnités	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6535 : Formation	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73224 : Fonds départemental des DMTO pour les communes de - de 5 000 hab	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>66 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>60 000,00 €</b>		<b>60 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- VALIDE la décision modificative ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **2020-09-03 BUDGET LOTISSEMENT DES VERGERS : DECISION MODIFICATIVE N°1.**

Mr le maire laisse la parole à Mme AMORY-BILLAUD, maire délégué et en charge des finances. Celle-ci informe qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications sur le budget lotissement afin de réaliser la clôture du bassin d'orage du lotissement des vergers :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6042 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6045 : Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Mme TRIGATTI intervient pour informer le conseil municipal qu'il a déjà été demandé à Vendée Expansion, qui a accompagné la commune dans l'aménagement du lotissement, quelles étaient les obligations légales en la matière. Cette dépense est inutile car la réglementation ne l'impose pas. Le maire précise que c'est pour la sécurité des habitants.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 13 pour, 2 abstentions.

- VALIDE la décision modificative ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **2020-09-04 TRESOR PUBLIC CONVENTION DE PARTENARIAT DE RECOUVREMENT.**

Mr le maire explique que le trésor public est en charge du recouvrement de nos recettes. Dans ce cadre, une convention de partenariat de recouvrement nous a été transmise par Mr POULARD, trésorier de Ste Hermine. Cette convention fixe le cadre d'intervention du trésor public pour récupérer les recettes émises par la commune pour la période 2020-2026.

Mr le maire demande l'autorisation de signer au conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 13 pour, 2 abstentions.

- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **2020-09-05 - DELEGATION DU MAIRE : PRESENTATION DES DIA DE JANVIER A SEPTEMBRE**

Pour faire suite à la délégation du conseil municipal concernant l'exercice du droit de préemption urbain sur la Caillère Saint Hilaire, Mr le maire présente la liste des DIA depuis Janvier.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

### **2020-09-06- TARIF POUR LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU CAMION PIZZA**

Mr le maire explique que le camion pizza débutera son activité courant du mois de septembre. Un branchement électrique lui sera fourni. Une participation financière à hauteur de 15 € par mois a été proposée. Mr le maire demande son avis sur cette proposition au conseil municipal.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix,

- FIXE le tarif de participation électrique du camion pizza à 15 € par mois d'activité.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **2020-09-07 – REVITALISATION DU BOURG :**

#### **2020-09-07 A - LOT 2- ESPACES VERTS PLUS VALUE.**

Mr le maire rappelle que le conseil municipal a validé le mobilier urbain et sa couleur lors de sa réunion de juillet. L'entreprise a donc fait suivre sa plus-value.

Ce mobilier a également été repointé et deux poubelles ont été ajoutées dans le nouvel espace (devant la mairie et devant la boulangerie) ainsi que deux appuis vélos (devant la boulangerie). Le montant de cette plus-value est de 3 025.08 € HT soit 3 630.09 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, 12 pour, 1 abstention, 2 contre.

- VALIDE la plus-value du lot 2 – espaces verts auprès de l'entreprise Marmin pour un montant de 3 025.08€ HT soit 3 630.09€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

#### **2020-09-07 B - PRESENTATION ACCOMPAGNEMENT LPO.**

Mr le maire explique que dans le cadre de la création de la placette un partenariat avec la LPO a été mis en place. En plus de leur accompagnement dans la création de cet espace, un panneau pédagogique avec illustration d'un peintre naturaliste est prévu. Monsieur le maire présente le projet de panneau qui sera installé sur le bâtiment des sanitaires.

Il informe également le conseil municipal qu'un nom devra être donnée à cette place. Le nom de Place de la Biodiversité fait débat. Monsieur le maire demande au conseil municipal de faire des propositions rapidement.

### **2020-09-08 – COMMUNICATION : PRESENTATION DE LA PAGE FACEBOOK ET DE LA CHARTE D'UTILISATION.**

Mr le maire informe le conseil municipal de la création d'une page Facebook communale. Elle sera visible début octobre lors de la sortie de la lettre trimestrielle. Mr le maire laisse la parole à Mme ILLIET et Mr PAIN. Ceux-ci expliquent que pour garantir la bonne gestion de cet outil, une charte d'utilisation a été préparée. Elle pose le cadre des règles que la collectivité s'oblige à suivre dans l'usage de ce nouveau support de communication. Le suivi et l'alimentation de la page Facebook seront assurés par le secrétariat et principalement par Mme CAILLAUD. Les informations d'urgence aux heures de fermeture du secrétariat seront réalisées par Mr PAIN et Mme ILLIET eux même.

### **2020-09-09 – ARRET DU PLUI**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** la délibération N°2015-16.06-08 du 16 juin 2015 de la Communauté de Communes du pays de Sainte-Hermine prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ;

**Vu** la délibération N°2016-13.12-1b 2.1 du 13 décembre 2016 de la Communauté de Communes du pays de Sainte-Hermine portant examen du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Sainte-Hermine ;

**Vu** l'arrêté Préfectoral du 28 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ;

**Vu** la délibération N°125-2017-09 du 27 avril 2017 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral décidant de poursuivre la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pays de Sainte-Hermine sur son périmètre initial ;

**Vu** la délibération N°107-2018-01 du 19 avril 2018 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral décidant de prendre acte de la tenue au sein du Conseil Communautaire du 2ème débat d'orientations générales du PADD du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Sainte-Hermine ;

**Vu** la délibération N°108-2018-02 du 19 avril 2018 de la Communauté de Communes Sud Vendée littoral portant intégration du contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme et modifiant les modalités de concertation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Sainte-Hermine ;

**Vu** la délibération N°229-2018-02 du 27 septembre 2018 de la Communauté de Communes Sud Vendée littoral modifiant la charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Sainte-Hermine ;

**Vu** la délibération N° 62-2019-14 du 21 mars 2019 arrêtant le premier projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de Sainte-Hermine ;

**Vu** les avis des communes portant sur ce premier arrêt projet ;

**Vu** les avis de Personnes Publiques Associées reçus dans les 3 mois suivant l'arrêt du premier projet ;

**Vu** l'avis CDPENAF du 24 septembre 2019,

**Vu** la délibération N° 313-2019-27 du 12 décembre 2019 de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral actant le 3ème débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

**Vu** le 2ème projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le règlement, les documents graphiques réglementaires et les annexes corrigés suite aux observations émises dans le cadre du premier arrêt de projet ; ainsi que les propositions de l'Architecte des Bâtiments de France des périmètres délimités des abords restant inchangés au regard du premier projet ;

**Vu** les avis favorables des communes sur les propositions de périmètres délimités des abords dans le cadre du premier arrêt de projet.

**Vu** les bilans de la concertation dans le cadre du premier et deuxième arrêt du projet.

**Considérant** certaines observations émises par des Personnes Publiques Associées et la CDPENAF ayant conduit à des modifications du 1er projet arrêté le 21 mars 2019 par délibération du Conseil Communautaire, mais n'impactant pas les périmètres délimités des abords et portant essentiellement sur

- la réduction de consommation d'espaces (modifications de zonages en zones d'activités),
  - la réduction ou suppression de STECAL,
  - la modification de propositions réglementaires en activité économique,
- 
- la rédaction du règlement,
  - la rédaction du rapport de présentation.

Ce nouveau document est soumis ce jour à l'assemblée.

Mr le maire invite le conseil municipal à donner un avis sur le 2<sup>ème</sup> projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ex Pays de Sainte-Hermine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Rend un avis favorable avec les réserves suivantes :
  - o Le PLUI de l'ex pays de Ste hermine ne tient pas suffisamment compte de la loi ALUR du 24 mars 2014 (art 80 / CU L213-1-5).
  - o Il ne propose pas de surface de réserve pour les porteurs de projets situés dans les zones NH qui veulent réaliser une construction annexe aux logements existants dans les zones A et N.
  - o Il oppose l'avis des porteurs de projets aux élus et aux différents organismes chargés de l'instruction des dossiers.
  - o Il est également rappelé que tout projet qui n'est pas réalisé est une taxe foncière en moins pour la commune.

Mme TRIGATTI demande à Mr le maire d'être très vigilant et impliqué sur les dossiers intercommunaux afin que la commune de La Caillère Saint Hilaire soit partie prenante des décisions à venir.

Elle demande également à Mr le maire pourquoi il a refusé sa présence dans le CIAS intercommunal ?  
Mr le maire lui répond qu'il n'a rien refusé.

#### **2020-09-10 PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Mr le maire rappelle que la commune de La Caillère Saint Hilaire ayant plus de 1 000 habitants, le conseil municipal se doit d'adopter son règlement intérieur avant le 25 Novembre prochain. Vous trouverez en annexe un projet de règlement. Il est proposé au conseil municipal d'en prendre connaissance et de faire retour par mail avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain des éventuelles remarques afin de proposer une version finale au vote du prochain conseil municipal.

#### **2020-09-11 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Mr le maire laisse la parole à Mr POIRIER, qui informe le Conseil Municipal que la commission d'attribution des subventions s'est réunie pour étudier les demandes de subventions 2020.

	<b>ORGANISMES</b>	<b>SUBVENTIONS 2019</b>	<b>Propositions de la Commission 2020</b>
1	AIDE A DOMICILE LA CAILLÈRE-ST HILAIRE - Aide-Ménagère	<b>500.00 €</b>	<b>500.00 €</b>
2	RESTO DU COEUR	<b>0 €</b>	<b>300 €</b>
3	AMICALE HILAIROISE (locaux 70 € + installation illumination + entretien des chemins)	<b>500.00 €</b>	<b>0 €</b>
4	ASSOCIATION JEUNES SAPEURS-POMPIERS	<b>500 €</b>	<b>425 €</b>
5	C.A.U.E.	<b>40.00 €</b>	<b>40.00 €</b>
6	CEIDRE	<b>200.00 €</b>	<b>0 €</b>
7	COMITE DE PARENTS ECOLE PUBLIQUE	<b>510.00 €</b>	<b>510.00 €</b>
8	Chats libre caillerots	<b>200.00€</b>	<b>200.00€</b>
9	COMITE DES FETES	<b>962.00 €</b>	<b>0 €</b>
10	POLLENIZ: ADHESION ET RETROCESSION	<b>462.00 €</b>	<b>204.12 €</b>
11	RAGONDINS	<b>159.00 €</b>	<b>En attente 3 €/ragondins</b>
12	SECOURS CATHOLIQUE	<b>200.00 €</b>	<b>300.00 €</b>
13	SOLID'HER	<b>700.00 €</b>	<b>300.00 €</b>
14	U.N.C.	<b>100.00 €</b>	<b>100.00 €</b>
15	SOLIDARITE PAYSAN 85	<b>0 €</b>	<b>100 €</b>
16	CENTRE MEDICO SCOLAIRE	<b>57 €</b>	<b>57 €</b>
17	FCMTC	<b>0 €</b>	<b>500 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions aux associations 2020 comme ci-dessus.
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents.

#### **2020-07-12 QUESTIONS DIVERSES.**

Mr le Maire présente la demande de Mr ROUND concernant l'emplacement de la boîte aux lettres à Saint Hilaire du Bois. Située dans le carrefour du bourg celle-ci n'est pas très accessible. Une demande a été faite auprès de la poste de Mouilleron pour la déplacer soit sur le parking de l'église soit sur celui du petit clos.



Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un accident de voiture a détruit un candélabre rue du fenestreau. La déclaration d'assurance ayant été faite avec l'auteur de ce sinistre, le coût de réparation est totalement pris en charge soit 2 700 €.

Mr le maire explique que l'entretien des cloches, de l'horloge et du paratonnerre de l'Eglise est effectué par l'entreprise Lussault sous la forme d'un contrat d'entretien pluriannuel. Celui-ci arrive à échéance en fin d'année. Mr le maire propose de mettre l'entreprise en concurrence sur cette prestation. Un retour sera fait à la prochaine réunion du conseil.

Mr le maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association des maires de France. Cette instance sollicite toutes les collectivités pour venir en aide au Liban suite à l'explosion de Beyrouth. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

Mr le maire informe le conseil municipal qu'à la suite des dernières directives préfectorales concernant la covid – 19, la décision de ne pas louer les salles communales jusqu'à la fin de l'année 2020 a été prise.

Mr le maire informe le conseil municipal que la mairie de La Caillère Saint Hilaire est désormais ouverte les mardis après-midi de 14h00 à 16h30 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Mr le maire présente le Programme AFAC-AGROFORESTERIE. Il explique que ce programme d'accompagnement de plantation de haies est mené en partenariat entre la chambre d'agriculture et l'AFAC-AGROFORESTERIE (anciennement dénommée opération plantation). Chaque dossier donne lieu à la facturation de frais de 170 € HT. Un dossier peut rassembler plusieurs personnes s'il est porté par la collectivité. Il est proposé au conseil municipal de diffuser l'information dans la prochaine lettre trimestrielle. Ainsi ce dossier repassera en conseil municipal selon le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées. Le conseil municipal valide cette proposition.

Mr le maire informe que le recensement de la population s'effectuera en Janvier 2021. Trois agents recenseurs doivent être recrutés. Le profil de poste est le suivant :

- Organisé, diplomate, sérieux.
- La personne peut avoir une autre activité en parallèle, ou bien être retraité. Il ne peut s'agir d'un élu.

Mr le maire laisse la parole à Mme RAUD concernant l'achat de cases de columbarium dans les cimetières communaux. Celle-ci présente au conseil des photos des espaces du souvenir et explique que les modules de cases sont très austères. Elle propose au conseil de réfléchir à un aménagement différent notamment au cimetière de La Caillère afin de rendre cet espace plus agréable. Le conseil municipal valide cette proposition et charge Mme RAUD de demander plusieurs devis.

Mr le maire donne lecture d'un courrier émanant de Mr MARTIN Joël résidant dans la cité du paradis et sollicitant le rachat d'un délaissé de voirie.

Mme TRIGATTI informe que Mr MARTIN a déjà demandé cet achat. Elle propose que la commission voirie se renseigne bien avant la décision finale.

Mme GUICHETEAU explique que la zone 30 mise en place dans le centre bourg n'est pas signalée pour les véhicules arrivant des rues adjacentes aux RD 31, 8 et 23. Une remise à jour de la signalétique du bourg devra être réalisée rapidement.

Mme ILLIET informe le conseil municipal que la prochaine lettre d'information sera publiée pour début octobre. Elle demande à l'opposition de lui transmettre un éventuel texte avant le vendredi 18 Septembre.

Mr POIRIER informe le conseil municipal de la situation de handicap d'un agent du service technique. Il explique que cet état de fait pose problème dans l'organisation du service.

Mr DUGAS complète le propos en informant le conseil municipal que les agents du service manquent de compétences dans plusieurs domaines primordiaux. Mmes TRIGATTI et SALLÉ demandent à Mr

DUGAS comment est organisé ce service désormais. Pour elles la multitude de demandes ponctuelles doit être une difficulté pour que les agents soient efficaces.

Mr DUGAS explique que lui et Mme RAUD se rendent à l'atelier tous les lundis pour donner les priorités et les consignes de la semaine comme cela était le cas il y a plusieurs années.

Mr DUGAS explique que les agents perdent beaucoup de temps à faire des allers-retours entre l'atelier communal et le dépôt des entrepôts de Mr GRANGIENS. Il explique qu'il serait plus pratique de louer les bâtiments agricoles de Mr et Mme RAUD. Mme TRIGATTI rappelle à Mr DUGAS qu'il s'agit de prise illégale d'intérêt, Mme RAUD étant adjointe.

Mr GUERINEAU Karl demande à Mr le maire des nouvelles du dossier du restaurant l'Assiette Gourmande. Mr le maire informe que la saison estivale du restaurant s'est plutôt bien passée, celui-ci devrait être en mesure de remplir l'accord prévu en juillet. A savoir reprise des versements du crédit-bail en octobre et décalé le terme du crédit-bail de 6 mois (sous réserve d'accord notarial).

Mme TRIGATTI demande combien d'enfants fréquentent la garderie périscolaire ? Mme ILLIET informe qu'elle n'a pas les nombres exacts.

Mme TRIGATTI demande à Mr le maire confirmation que le Tivoli du comité des fêtes a été installé à l'école des petits marrons ? Mr le maire répond par la positive. Mme TRIGATTI souhaite savoir si une société de contrôle (type Socotec ou Apave) a été contactée avant la mise en place de cette installation pour connaître les normes de sécurité à respecter au sein de l'école.

Mme TRIGATTI demande également combien d'enfants sont inscrits à l'école à la rentrée. Mme ILLIET informe que 93 enfants étaient présents à la rentrée scolaire 2020-2021. Mmes TRIGATTI et SALLÉ soumettent à Mr POIRIER de laisser les agents en heures complémentaires pour cette année scolaire. Mr POIRIER confirme qu'il a la même lecture sur ce dossier et qu'au vu d'une prochaine fermeture de classe les horaires de travail des agents ne seront pas modifiés. Mmes TRIGATTI et SALLÉ sont en accord avec Mr POIRIER sur ce point.

Mme TRIGATTI souhaite savoir si un contact a été pris avec l'amicale hilairoise concernant l'organisation de leur marche annuelle ? Mr DUGAS explique qu'il a vu l'annulation de cette manifestation par le biais de la société de chasse.

Mme SALLÉ souhaite savoir, si beaucoup de « paroles d'habitants » ont été déposées en retour à la mairie.

Mr le maire confirme que quelques retours ont eu lieu, notamment le retour de Mr ROUND pour l'emplacement de la boîte aux lettres. Mme SALLÉ explique que plusieurs habitants lui avaient fait retour du dépôt de la page paroles d'habitants pour exprimer leur mécontentement sur la forme et le contenu de cette nouvelle lettre trimestrielle. Elle explique qu'elle ne souhaite plus distribuer la lettre trimestrielle au vu des erreurs qu'elle contenait. Elle interpelle Mr le maire sur la nécessité d'une relecture plurielle des supports de communication. Mme BRUEL en charge de ce dossier explique que ce travail a dû être accompli dans l'urgence.

Mme SALLÉ informe le conseil municipal que le café du commerce a prévu sa réouverture courant septembre.

Monsieur le Maire clos les débats et la séance est levée à 22h22.

Le Maire,  
Maurice PUAUD.

AMORY-BILLAUD Aurélie		RAUD Marie-Thérèse	
DUGAS Jean Noël		ILLIET Gwenn-Aël	
POIRIER Florian		PAIN Éric	
GUICHETEAU Lucie		COULAIS Clara (Secrétaire de séance)	
GUERINEAU Karl		MERCIER Rodolphe	Absent Procuration à Mme AMORY- BILLAUD Aurélie.
BRUEL Ghislaine		TRIGATTI Danielle	
PEAUD Christian	Absent Procuration à Mme TRIGATTI Danielle	SALLÉ Patricia	